

SOCIÉTÉ DE VÈNERIE



CHARTÉ de la Vènerie

Ensemble, défendons les valeurs
et l'éthique d'une belle vènerie.

Façonnée par des siècles de pratique, la vènerie obéit à une éthique exigeante. Elle repose sur un principe fondateur, celui de la loi naturelle qui régit la prédation sauvage et les rapports entre espèces au sein de la nature.

Cette pratique cynégétique, particulièrement écologique, consiste à chasser à courre des animaux sauvages (cerf, sanglier, chevreuil, renard, lièvre, lapin) dans leur milieu. Leur défense, qui réside dans la fuite et les ruses, doit pouvoir s'exprimer naturellement. Ce sont les chiens qui chassent l'animal couru jusqu'à sa prise, le rôle du veneur étant de les servir. Le laisser-courre peut aboutir à la prise de l'animal chassé. Il répond de ce fait à la logique de la vie et de la mort et par conséquent doit être pratiqué avec respect, loyauté et dignité.

Consciente aujourd'hui d'appartenir à un monde en pleine mutation qui a pris ses distances avec la culture rurale à laquelle elle appartient pleinement, la vènerie du XXI^{ème} siècle a plus que jamais à cœur de perpétuer cette tradition cynégétique. L'éthique est au cœur de notre identité, elle est une richesse partagée, un élément de culture fondamental, un pacte qui unit les veneurs entre eux, une référence qui leur permet de revendiquer dignement une respectabilité vis-à-vis du monde dans lequel ils évoluent. C'est dans cet esprit que la Charte de la Vènerie a été conçue et que ses déclinaisons ont été diffusées auprès des publics concernés : la Charte des Veneurs, la Charte des Suiveurs et la Charte des Photographes et vidéastes.



“
**L'ABOUTISSEMENT
DU LAISSER-COURRE
EST LA PRISE DE
L'ANIMAL CHASSE. CE
PRELEVEMENT QUI
OBEIT A LA LOGIQUE
DE LA VIE ET DE LA
MORT DOIT ETRE
ENTOURE DE DIGNITE
ET DE RESPECT.**

”

Une éthique exigeante

La vènerie est un art cynégétique qui repose sur la mise en œuvre de connaissances accumulées pendant des siècles. Le veneur se doit de posséder cette science et de l'approfondir constamment, afin de perpétuer l'emploi sur le terrain de toutes les « règles de l'art ».

Le veneur est respectueux de la loi naturelle. Il prend soin de ne pas compromettre l'intégrité et la loyauté de la confrontation entre la meute et l'animal chassé. Dans ses interventions au cours de la chasse, il ne se substitue pas aux chiens, mais les sert. Lorsqu'ils tombent en défaut, il les aide à le relever.

La vènerie s'exerce avec les moyens hérités de la tradition. Le veneur chasse « à cor et à

cri », avec sa trompe (ou corne de chasse) et sa voix. Il ne fait pas usage des moyens de communication engendrés par la technologie moderne. Il fait le bois avec son limier. Il ne recourt pas aux moyens de détection mis au point par la science.

À la chasse, il se déplace à cheval ou à pied et ne recourt pas aux moyens mécaniques (sauf exception justifiée par un motif de sécurité).

L'aboutissement du laisser-courre est la prise de l'animal chassé. Ce prélèvement, qui obéit à la logique de la vie et de la mort, doit être entouré de respect et de dignité, de même que l'accomplissement de tous les actes qui y mènent.

Une approche écologique

Conscient de son approche écologique de la chasse, le veneur consacre la plus grande attention à l'environnement.

Naturaliste de terrain, il possède une connaissance sérieuse des espèces qu'il chasse – leur biologie, leur éthologie, leur évolution...

La vènerie s'exerce sur de vastes étendues, le plus souvent boisées. Son besoin d'espace est l'exact reflet des besoins des espèces qu'elle chasse. Conscient de cette corrélation, le veneur contribue à la défense du caractère naturel des espaces forestiers et champêtres. Il participe à la défense de la ruralité.

Le prélèvement réalisé par la vènerie sur les espèces chassées est généralement modeste. Les chiens chassent de préférence les animaux ayant à refaire.

Le veneur contribue à une gestion des populations inspirée par le souci de leur développement durable.

Un centre d'intérêt essentiel : les chiens

Partageant le plaisir de chasser de ses chiens, le veneur leur porte une attention constante.

Il s'attache à perpétuer les races auxquelles ils appartiennent, et à les améliorer encore.

Le chien d'ordre est la raison d'être du veneur, il veille à ce que les meilleurs soins lui soient prodigués au chenil.

À la chasse, il fait en sorte que leurs capacités naturelles s'épanouissent conformément aux dispositions de leur race.

Lorsqu'ils se trouvent exposés à des dangers imprévus (tels que passages de route, étangs pris par la glace...) il veille à les protéger de son mieux.

Le veneur ne considérera pas la journée terminée tant que tous les chiens ne sont pas rentrés au chenil, et mettra tout en œuvre pour reprendre les chiens égarés.

Le veneur chasse pour ses chiens, la qualité de leur travail et le plaisir qu'il prend à les voir bien chasser - pas pour le nombre de prises. La récompense des chiens est de prendre un animal dans les règles de l'art.

De la même manière, le veneur monté consacre une attention toute particulière à son cheval. Pendant la chasse, il pratique une équitation d'extérieur respectueuse de ses aptitudes et de ses limites. En dehors de la chasse, il lui prodigue tous les soins qui conviennent pour le tenir en bon état et lui permettre de faire une longue carrière.



**LE VENEUR CHASSE
POUR SES CHIENS,
LA QUALITE DE LEUR
TRAVAIL ET LE PLAISIR
QU'IL PREND A
LES VOIR CHASSER ET
NON PAS PAS POUR LE
NOMBRE DE PRISES.**





© Fabrice Toutée



EN TOUTES CIRCONSTANCES, LES MEMBRES D'UN EQUIPAGE FONT PREUVE DE LOYAUTE ET DE SOLIDARITE, ET D'UN PARFAIT ESPRIT DE CAMARADERIE.



Une structure centrale : l'équipage

Le maître d'équipage assure la conduite de l'équipage.

A la chasse, c'est lui – ou à défaut son remplaçant désigné – qui est responsable du laisser-courre.

Il prend toute décision qui lui paraît appropriée. Il assure également dans un esprit amical et convivial la direction du groupe de veneurs que forme l'équipage.

Chaque équipage possède une identité particulière définie par son appellation, sa tenue et ses couleurs, sa fanfare. Les membres de l'équipage (appelés boutons, gilets, épingles...) peuvent être amenés à intervenir durant le laisser-courre, ils le font dans le strict respect des consignes données par le maître d'équipage.

En toutes circonstances, ils font preuve de loyauté et de solidarité, et d'un parfait esprit de camaraderie.

Qu'ils soient à cheval ou à pied, les membres de l'équipage et leurs invités portent avec élégance et simplicité la tenue de vénerie. Ils veillent à ce que leurs propos et leurs attitudes restent toujours d'une parfaite courtoisie. Ils sont attentifs au bon état et à la propreté des animaux qu'ils amènent à la chasse comme à ceux des matériels qu'ils emploient.

Un souci de rigueur dans la conduite des laisser-courre

La chasse se déroule sous l'autorité du maître d'équipage. A l'exception des équipages chassant à pied le lièvre

et le lapin, les fonctions, en action de chasse, de «*responsable*» d'un équipage s'exercent à cheval.

Habituellement la journée du veneur débute dès l'aube, en allant «*faire le bois*» en forêt avec son «*limier*», afin de reconnaître l'emplacement des animaux susceptibles d'être chassés.

Le rendez-vous constitue le rassemblement de l'équipage avant la chasse. Il importe qu'il soit fixé dans un endroit suffisamment vaste et qu'il ne perturbe pas la circulation. C'est l'occasion pour le maître d'équipage de «*prendre le rapport*», décider de se porter sur telle ou telle «*brisée*» et donner haut et fort aux membres de l'équipage, aux invités et aux suiveurs toutes les recommandations qui conviennent pour le bon déroulement de la chasse et notamment la sécurité.

Les chiens sont ensuite emmenés sur le lieu choisi pour «*fouler*», derrière un veneur à pied ou à cheval. Si «*l'attaque*» est faite avec des «*rapprocheurs*», les chiens de meute doivent être donnés dès que possible après le «*lancer*», à la voie de l'animal déhârdé ou encore donnés à l'écoute. La chasse proprement dite commence alors. Elle est ponctuée par les fanfares de «*circonstances*» sonnées tout au long de la chasse par les veneurs qui indiquent ses différentes phases: «*la compagnie*», «*la vue*», «*le bien-aller*», «*le défaut*», «*le change*», «*le débuché*», «*le changement de*

forêt», «*le relancé*», «*le bat-l'eau*», etc... Si l'animal est pris, on sonne «*l'hallali*».

L'éventuelle prise marque la fin de l'action de chasse. Au chevreuil, au renard, au lièvre et au lapin, les chiens coiffent l'animal pris.

Au cerf et au sanglier, le veneur intervient pour servir l'animal qui tient les abois ou le ferme.

Le maître d'équipage prend toute disposition pour que cette conclusion soit aussi rapide et nette que possible.

Après la prise, la curée qui vise à rappeler les circonstances de la chasse, récompenser les chiens et saluer les participants, est sonnée selon le rituel de la vènerie.

Le maître d'équipage veille à en fixer le lieu dans un endroit écarté des voies de circulation et des sites touristiques. Cet emplacement doit être laissé en bon état de propreté.

Un esprit d'ouverture et de **solidarité**

Conscient qu'il chasse dans un monde en mutation qui est de plus en plus éloigné de la nature véritable, le veneur est attentif à l'image qu'il donne de la vènerie. Il est en toutes circonstances courtois, il évite de choquer et prend garde à tout ce qui pourrait ne pas être compris par l'opinion publique.



LE LAISSER-COURRE PEUT ABOUTIR A LA PRISE DE L'ANIMAL CHASSE. IL REPOND DE CE FAIT A LA LOGIQUE DE LA VIE ET DE LA MORT ET PAR CONSEQUENT DOIT ETRE PRATIQUE AVEC RESPECT, DIGNITE ET LOYAUTE





© Fabrice Toutée

“

LA VENERIE EST FIERE DE SES TRADITIONS D'HOSPITALITE. SA PRATIQUE NE COMPORTE AUCUN DANGER. POUR UN EQUIPAGE, RECEVOIR DES AMIS ET DES AMATEURS EST UN DEVOIR.

”

Les équipages prennent toutes les initiatives et les précautions nécessaires pour entretenir de bonnes relations avec leur environnement.

Ils veillent à assurer des rapports sereins avec le pays qui entoure leur territoire de chasse. Ils veillent également à une cohabitation courtoise avec les autres usagers de la forêt durant les journées de chasse.

En ce qui concerne les «*droits de suite*» sur la propriété d'autrui, les équipages prennent toute disposition et passent tout accord en vue de s'assurer des autorisations indispensables.

Un équipage attaque sur un territoire donné quand il peut légitimement présumer qu'il est en mesure de chasser, et éventuellement de prendre sur ce territoire, sans se trouver d'un moment à l'autre, en infraction.

La vènerie est fière de sa tradition d'hospitalité. Sa pratique ne comportant pas de danger particulier, elle est ouverte aux invités et aux suiveurs.

Pour un équipage, recevoir des amis et des amateurs est un plaisir et un devoir.

Pour leur part, les hôtes d'un équipage évitent soigneusement de perturber le déroulement du laisser-courre.

Ils respectent de bon gré les consignes données, oralement ou par écrit, par le maître d'équipage.

La vènerie a toujours attiré les femmes. Aujourd'hui, plus que jamais, elle veille à les accueillir sans réserve dans les équipages. Elles y exercent toutes les fonctions en rapport avec leurs compétences, y compris la fonction de maître d'équipage.

La vènerie est aussi ouverte aux jeunes qui manifestent pour elle un grand intérêt. Les équipages veillent à leur bonne intégration et prennent toute disposition utile dans ce but.

Chaque veneur estime devoir transmettre aux générations qui suivent son attachement pour la vènerie, ses connaissances et son éthique.

La vènerie accueille dans ses rangs tous ceux que son exercice passionne, sans restriction ou distinction d'aucune sorte. Elle est fière de sa capacité d'attirer des personnes de toutes origines, de toutes conditions, de toutes opinions, entre lesquelles les équipages organisés sur le modèle associatif savent créer un lien fort.

La vènerie est attachée à son unité. Quel que soit l'animal chassé – du plus grand, le cerf, au plus petit, le lapin – les équipages forment une grande famille. Ils sont, en toutes circonstances, solidaires. Les veneurs sont convaincus qu'ils sont collectivement responsables de la destinée de leur mode de chasse.

Un patrimoine culturel **vivant**

La vènerie possède de nombreuses traditions qui, prises ensemble, forment une véritable culture. Celle-ci appartient au patrimoine français. Le veneur connaît et entretient ces traditions.

Il les partage avec tous ceux qu'elles attirent et veille à les

transmettre de génération en génération.

La vènerie a donné à la langue française un vocabulaire particulier, d'une grande richesse et d'une rare saveur. Le veneur se doit d'être familier de ce langage. Il veille à le pratiquer à la chasse afin de lui conserver sa vitalité.

La trompe de chasse, inventée et perfectionnée par les veneurs pour la pratique du laisser-courre, est l'emblème le plus connu de la vènerie. Les veneurs lui vouent en toutes circonstances un fidèle attachement. Elle est leur moyen de communication à la chasse; elle accompagne les curées; elle anime les cérémonies et les rassemblements où la vènerie se manifeste.

Certains équipages emploient un professionnel. S'il conduit les chiens à la chasse, il exerce la fonction de «*piqueux*». S'il entretient les chiens au chenil, il est appelé «*valet de chiens*». Ces «*hommes de vènerie*» exercent avec amour et compétence leur métier. Fidèles à la tradition laissée par leurs prédécesseurs, ils perpétuent des savoir-faire et des usages souvent fort anciens que la vènerie contemporaine est attachée à maintenir.

Depuis des siècles, la vènerie a inspiré les artistes : dessinateurs, peintres, sculpteurs, architectes, musiciens... Les veneurs sont attentifs à la conservation de ce brillant patrimoine. Ils encouragent le talent des artistes contemporains qui illustrent leur mode de chasse.



**LA VENERIE ACCUEILLE
DANS SES RANGS
TOUS CEUX QUE SON
EXERCICE PASSIONNE,
SANS RESTRICTION OU
DISTINCTION D'AU-
CUNE SORTE. ELLE EST
FIERE DE SA CAPACITE
D'ATTIRER DES PER-
SONNES DE TOUTES
ORIGINES, DE TOUTES
CONDITIONS ET DE
TOUTES OPINIONS.**





Depuis 1907, la Société de Vènerie veille au devenir de la chasse à courre. Elle fédère aujourd'hui l'ensemble des structures existantes et coordonne les projets qui participent à promouvoir une image positive de la vènerie.



L'Association des Veneurs regroupe tous les pratiquants, membres des équipages et défend leurs intérêts. Sa mission principale consiste à gérer l'image de la vènerie et les actions qui en découlent.



Les Amis de la Vènerie fédère l'ensemble des sympathisants, suiveurs et passionnés qui entendent participer au rayonnement de la vènerie.



L'association des Equipages réunit l'ensemble des équipages qui pratiquent la chasse à courre en France. Elle les représente auprès des autorités administratives, défend leurs intérêts et s'assure que la pratique de la chasse à courre s'exerce dans les meilleures conditions.

Société de Vènerie
60 rue des Archives
75003 Paris
01.47.53.93.93 / 01.47.53.71.71
www.venerie.org - venerie@wanadoo.fr